

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 16 DÉCEMBRE 2013, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- 2013-372 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2013
- **Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 12 décembre 2013**
- **Dépôt de la liste datée du 13 décembre 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes***
- **Dépôt du registre daté du 29 novembre 2013 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny**
- **Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Année 2013 – *Loi sur l'éthique et la déontologie***
- **Dépôt du registre des déclarations des employés de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Année 2013 – *Loi sur l'éthique et la déontologie***
- 2013-373 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013
- 2013-374 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2013
- 2013-375 Emprunt au fonds de roulement d'une somme de 410 852,65 \$ – Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2013
- 2013-376 Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec PG Solutions inc. – Année 2014
- 2013-377 Avance de fonds à la Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. – Achat et installation de compteurs d'électricité individuels
- 2013-378 Confirmation de contributions à divers organismes
- 2013-379 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2013-380 Engagement de M. Sébastien-Éric Lemieux à titre de pompier à temps partiel au Service de protection contre les incendies

- 2013-381 Nomination de Madame Michèle Ducharme comme membre du Comité de la famille et des aînés
- 2013-382 Nomination du représentant de la Ville de Montmagny et de son substitut au Comité consultatif régional de la traverse de L'Isle-aux-Grues
- 2013-383 Autorisation de signature de contrats – Achat d'œuvres des artistes Richard Metz, Jocelyn Aubé et Isabelle Lockwell – Collection municipale
- 2013-384 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale concernant l'utilisation de la carte-loisirs par les citoyens de la municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- 2013-385 Adoption de nouvelles règles constitutives du Comité Santé Mieux/Être
- 2013-386 Adjudication de contrat à Produits Performants General Chemical Ltée, au montant de 174,78 \$ la tonne métrique, plus taxes – Fourniture de sulfate d'aluminium liquide pour l'usine de filtration – Année 2014
- 2013-387 Adjudication de contrat à Les Services Ben-Son (s.e.n.c.), au montant annuel de 31 322,50 \$, plus taxes – Entretien ménager de l'hôtel de ville – Années 2014 et 2015
- 2013-388 Adjudication de contrat à Les Services Ben-Son (s.e.n.c.), au montant annuel de 4 042,50 \$, plus taxes – Entretien ménager de la caserne de pompiers – Années 2014 et 2015
- 2013-389 Rejet de la soumission reçue – Services d'entretien ménager au garage municipal – Années 2014 et 2015
- 2013-390 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (U.M.Q.) – Regroupement d'achat en commun – Assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX
- 2013-391 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de MDM Publicité – Rénovation de la façade du bâtiment aux 65-75, rue St-Jean-Baptiste Est (Lots 2 613 506 et 4 450 919)
- 2013-392 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de Madame Dominique Lévesque et Monsieur Daniel Smith – Rénovation du bâtiment aux 77 à 83, rue St-Jean-Baptiste Est (Lot 2 613 507)
- 2013-393 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de Bureautique Côte-Sud inc. – Revêtement du bâtiment aux 43-49, rue St-Jean-Baptiste Est (Lots 2 613 493 et 2 852 271)
- 2013-394 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de Réparation Électrique Montmagny inc. – Construction d'un bâtiment aux 168-170, 4^e Rue - Parc industriel Amable-Bélanger (Lot 2 612 557)
- 2013-395 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale – Projet de Aliments Mont-Bec inc. – Ajout d'une toiture en avancé - Bâtiment industriel au 235, 3^e Avenue - Parc industriel Amable-Bélanger (Lot 2 613 096)
- 2013-396 Demande de Construction et pavage Portneuf inc. à la CPTAQ – Chemin du Golf – Lot 3 059 840
- 2013-397 Adoption du règlement numéro 1129 amendant le règlement numéro 911 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection contre les incendies à la Ville de Montmagny de manière à réduire le nombre d'alarmes non fondées n'entraînant pas l'imposition de frais

- 2013-398 Adoption du règlement numéro 1130 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2014
- 2013-399 Adoption du règlement numéro 1131 amendant le règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2015 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées
- 2013-400 Adoption du règlement numéro 1100-129 amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone Rc-82 l'usage « habitation de 4 logements »
- 2013-401 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2014
- 2013-402 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de redonner le nom CbMP-2 à la zone existante CbP-2 et d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbMP-2 ainsi renommée l'usage « habitation unifamiliale isolée »
- 2013-403 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de redonner le nom CbMP-2 à la zone existante CbP-2 et d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbMP-2 ainsi renommée l'usage « habitation unifamiliale isolée »
- 2013-404 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « industrie à nuisance élevée »
- 2013-405 Résolution d'adoption d'un premier projet de règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « industrie à nuisance élevée »

2013-406

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce treizième jour du mois de décembre deux mille treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 13 décembre 2013 à 16 h 11.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 16 décembre 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2013-372

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 décembre 2013 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 12 DÉCEMBRE 2013

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 13 DÉCEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 29 NOVEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY**

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION
DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES
D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ - ANNÉE 2013 – LOI SUR
L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE**

Le greffier dépose ce registre conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* lequel registre indique qu'aucune déclaration n'a été faite pendant la période du 11 décembre 2012 au 16 décembre 2013, soit depuis le dépôt du dernier registre.

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES EMPLOYÉS DE LA
VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION DE DONS, MARQUES
D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR
SUPÉRIEURE À 200 \$ - ANNÉE 2013 – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA
DÉONTOLOGIE**

Le greffier dépose ce registre conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* lequel registre indique qu'aucune déclaration n'a été faite pendant la période s'échelonnant de la date d'entrée en vigueur du code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés municipaux, c'est-à-dire le 21 novembre 2012 jusqu'au 16 décembre 2013.

2013-373

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-374

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DU 10 DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme en date du 10 décembre 2013 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-375

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE 410 852,65 \$ –
DIVERS TRAVAUX OU ACQUISITIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT que l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal d'emprunter par résolution, à même son fonds de roulement, les deniers nécessaires dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit requise;

CONSIDÉRANT que le terme de cet emprunt ne peut excéder dix (10) ans;

CONSIDÉRANT la réalisation de divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2013 à être financés à même le fonds de roulement, lesquels ont été autorisés par résolutions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le coût final de ces projets est maintenant connu et que certains projets ainsi autorisés ne se sont pas réalisés ou n'ont pas coûté les montants estimés;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'emprunter une somme totalisant quatre cent dix mille huit cent cinquante-deux dollars et soixante-cinq cents (410 852,65 \$) à même le fonds de roulement pour les fins suivantes, selon les modalités de remboursement ci-après décrites :

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT				
			2014	2015	2016	2017	2018
2011-035	Plongeur Piscine Guylaine-Cloutier / 15 000 \$ / par résolution 2011-004 et 15 000 \$ par résolution 2012-004	15 158,12 \$	3 158,12 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2012-035	Télémetrie et accès WIFI – Stations de pompage / 15 000 \$ / Par résolution 2012-004 et 15 000 \$ par résolution 2013-004	30 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2011-015	Éclairage sortie Autoroute 20 – chemin des Poirier / 15 000 \$ / Résolution 2013-004	10 432,08 \$	2 432,08 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2012-009	Mezzanine - Local de rangement - Caserne incendies / 85 000 \$ / Résolution 2013-004	88 232,58 \$	8 852,58 \$	8 820,00 \$	8 820,00 \$	8 820,00 \$	8 820,00 \$ (et ainsi de suite jusqu'en 2023 inclusivement car remboursement au FDR sur 10 ans)

2013-376

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT					
			2014	2015	2016	2017	2018	
2013-028	Programme annuel – Acquisition et remplacement équipements Travaux publics / 45 000 \$ / Résolution 2013-004	44 610,32 \$	8 930,32 \$	8 920,00 \$	8 920,00 \$	8 920,00 \$	8 920,00 \$	8 920,00 \$
2013-029	Remplacement camion Ford Ranger 2000 – Travaux publics / 30 000 \$ / Résolution 2013-004	29 000,61 \$	5 800,61 \$	5 800,00 \$	5 800,00 \$	5 800,00 \$	5 800,00 \$	5 800,00 \$
2013-030	Boîte pour camion lourd – Travaux publics / 25 000 \$ / Résolution 2013-004	18 695,75 \$	3 739,75 \$	3 739,00 \$	3 739,00 \$	3 739,00 \$	3 739,00 \$	3 739,00 \$
2013-034	Centre de formation – Sécurité incendies / 25 000 \$ / Résolution 2013-004	25 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2013-036	Programme annuel de mise à niveau parc informatique / 10 000 \$ / Résolution 2013-004	10 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2013-038	Mise à niveau – Système d'exploitation MSEExchange / 20 000 \$ / Résolution 2013-004	23 059,56 \$	4 619,56 \$	4 610,00 \$	4 610,00 \$	4 610,00 \$	4 610,00 \$	4 610,00 \$
2013-905	Resurfacement d'une partie du chemin du Golf / 100 000 \$ / Résolution 2013-200	87 974,21 \$	8 801,21 \$	8 797,00 \$	8 797,00 \$	8 797,00 \$	8 797,00 \$	8 797,00 \$ (et ainsi de suite jusqu'en 2023 inclusivement car remboursement au FDR sur 10 ans)
2013-909	Appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) / 28 689,42 \$ / Résolution 2013-352	28 689,42 \$	5 809,42 \$	5 720,00 \$	5 720,00 \$	5 720,00 \$	5 720,00 \$	5 720,00 \$
TOTAUX :		410 852,65 \$	65 143,65 \$	64 406,00 \$	64 406,00 \$	64 406,00 \$	64 406,00 \$	64 406,00 \$

2. D'amender le tableau apparaissant à l'article 1 de la résolution numéro 2013-288 par la suppression de la 4^e cellule relative au financement de l'achat de livres pour la nouvelle bibliothèque, lesquels seront plutôt assumés par une subvention à venir du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUVELLEMENT
DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE
TECHNIQUE AVEC PG SOLUTIONS INC. – ANNÉE 2014**

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent quatre-vingt-mille huit cent soixante-sept dollars et soixante-six cents (80 867,66 \$), taxes incluses, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny de logiciels d'applications municipales développés et fournis par la compagnie PG Solutions inc. Ces montants seront affectés aux postes budgétaires suivants :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Finances (SFM)	02-132-00-414	46 990,27 \$
Loisirs (Activitek)	02-701-11-414	19 114,59 \$
Gestion documentaire (Syged)	02-140-02-414	2 788,15 \$
Gestion des permis	02-610-00-414	5 202,62 \$
Droit annuel d'utilisation AccèsCité UEL	02-150-00-414	6 772,03 \$
TOTAL :		80 867,66 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-377

AVANCE DE FONDS À LA CORPORATION CAMPING POINTE-AUX-OIES INC. – ACHAT ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ INDIVIDUELS

CONSIDÉRANT que l'organisme sans but lucratif Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. procède à l'installation de compteurs d'électricité individuels permettant de desservir les emplacements occupés par des saisonniers au camping;

CONSIDÉRANT qu'il ne dispose pas actuellement des fonds suffisants pour assumer cette dépense;

CONSIDÉRANT qu'il demande donc à la Ville de Montmagny de lui accorder une avance de fonds pour payer les coûts d'achat et d'installation des compteurs, et ce, en s'engageant à rembourser cette avance à la Ville dans un délai maximal de 5 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny peut accorder des subventions à un tel organisme;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le versement à l'organisme Corporation camping Pointe-aux-Oies inc., selon ses besoins et à sa demande, d'un montant maximal de cinquante mille dollars (50 000 \$) à titre d'avance de fonds, sans intérêt, pour lui permettre d'acheter et faire installer des compteurs d'électricité individuels desservant les emplacements occupés par des saisonniers au camping, conditionnellement à ce qu'il s'engage, par écrit, à remettre ce montant à la Ville de Montmagny, dans un délai maximal de cinq ans, à raison de 1/5 du montant avancé par année. Cette somme est à prendre à même le poste budgétaire numéro 54-139-10-000.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Corporation Camping Pointe-aux-Oies inc. et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-378

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites, totalisant un montant de dix mille quarante dollars (10 040,00 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL (taxes incluses)
Écoprise Casault	Campagne de financement pour le renouvellement de l'équipement	02-701-92-992	Contribution totalisant 7 000,00 \$ 3 500,00 \$ en 2014 3 500,00 \$ en 2015
Maison de secours La Frontière	Versement d'une partie du cachet payable à M. Jean-Pierre Després pour les deux représentations de sa conférence « La santé cardiovasculaire : cibler le tour de taille, la qualité nutritionnelle et la sédentarité »	02-701-11-973	1 000,00 \$
Club d'athlétisme Lavironde	Versement d'une partie du cachet payable à M. Jean-Pierre Després pour les deux représentations de sa conférence « La santé cardiovasculaire : cibler le tour de taille, la qualité nutritionnelle et la sédentarité »	02-701-11-973	1 000,00 \$

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL (taxes incluses)
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Achat de 13 cartes pour le souper bénéfice annuel – Le samedi 8 février 2014	02-110-00-351	1 040,00 \$
TOTAL :			10 040,00 \$

2. D'autoriser en conséquence le transfert au poste budgétaire numéro 02-701-11-973 d'un montant de 1 500,00 \$ à partir du poste budgétaire numéro 02-701-11-690 et d'un montant de 500,00 \$ à partir du poste budgétaire numéro 02-160-00-416.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-379

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du Conseil municipal totalisant cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (179,90 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
CLD de la MRC de Montmagny	Inscription de M. Gaston Caron, conseiller municipal – Rencontre touristique automnale du Comité Tourisme « Montmagny et les îles » - Le 28 novembre 2013 à Montmagny	02-110-00-351	29,90 \$
Chambre de commerce de Montmagny	Achat de 6 cartes – Cocktail des Fêtes annuel – Le 13 décembre 2013 à Montmagny	02-110-00-351	150,00 \$
TOTAL :			179,90 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles dépenses seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-380

**ENGAGEMENT DE M. SÉBASTIEN-ÉRIC LEMIEUX À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE PROTECTION
CONTRE LES INCENDIES**

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines concernant l'engagement d'un nouveau pompier à temps partiel au Service de protection contre les incendies;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager Monsieur Sébastien-Éric Lemieux à titre de pompier à temps partiel au Service de protection contre les incendies de la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions fixés par la convention collective de travail des pompiers à temps partiel; cet engagement prend effet rétroactivement le 13 décembre 2013 et est conditionnel au respect des conditions prévues au *Règlement numéro 911 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection contre les incendies à la Ville de Montmagny et remplaçant les règlements numéros 253, 381, 587, 605, 689 ainsi que l'article 24 du règlement numéro 889* et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Sébastien-Éric Lemieux, à l'Association des pompiers de Montmagny inc. de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-381

**NOMINATION DE MADAME MICHÈLE DUCHARME COMME
MEMBRE DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que des postes sont vacants au sein du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité, selon ses règles constitutives, sont nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer Madame Michèle Ducharme à titre de membre du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny, laquelle comblera ainsi l'un des postes laissés vacants à la suite du départ de Mesdames Élane Boulanger, Mylène Sauvageau et Hélène Ouellet.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Madame Michèle Ducharme de même qu'à la coordonnatrice à la vie communautaire et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET DE SON SUBSTITUT AU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA TRAVERSE DE L'ISLE-AUX-GRUES

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer le maire, M. Jean-Guy Desrosiers comme représentant de la Ville de Montmagny au Comité consultatif régional de la traverse de L'Isle-aux-Grues coordonné par la Société des traversiers du Québec de même que le conseiller municipal du district numéro 3, M. Yves Gendreau, à titre de substitut de M. le maire en son absence.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif régional de la traverse de L'Isle-aux-Grues de même qu'à M. Yves Gendreau, conseiller municipal et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS – ACHAT D'OEUVRES DES ARTISTES RICHARD METZ, JOCELYN AUBÉ ET ISABELLE LOCKWELL – COLLECTION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT les recommandations du jury mandaté par le Comité consultatif de la culture quant aux œuvres d'art à acquérir pour la collection municipale, lesquelles ont été sélectionnées lors d'expositions parrainées par la Ville de Montmagny en 2013;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, des contrats pour l'achat des œuvres d'art ci-après décrites, destinées à la collection municipale :

2013-382

2013-383

a) contrat avec l'artiste Richard Metz pour l'achat d'une œuvre, soit une eau-forte, burin et aquatinte, intitulée « *Le haut du comté* », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de deux cent quarante-cinq dollars (245,00 \$), plus taxes;

b) contrat avec l'artiste Jocelyn Aubé pour l'achat d'une huile, intitulée « *Amour tendresse* », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de cinq cents dollars (500,00 \$), plus taxes;

c) contrat avec l'artiste Isabelle Lockwell, soit une acrylique sur toile, intitulée « *Les ponts qui nous relient* », et tous les droits de reproduction y afférents, pour un montant de sept cent cinquante dollars (750,00 \$), taxes non applicables.

2. De transmettre copie de la présente résolution à MM. Richard Metz et Jocelyn Aubé, à Mme Isabelle Lockwell de même qu'au coordonnateur / animateur des activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-384

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'UTILISATION DE LA CARTE-LOISIRS PAR LES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny et la municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues se sont entendues pour la conclusion d'une entente permettant aux citoyens de cette municipalité de se procurer la carte-loisirs de Montmagny et de bénéficier des avantages y afférents, notamment d'une tarification réduite pour la participation à différentes activités organisées sur le territoire de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente intermunicipale intervenue avec la municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues établissant les modalités permettant aux citoyens de cette municipalité de se procurer la carte-loisirs de Montmagny et de bénéficier des avantages y afférents, notamment d'une tarification réduite pour la participation à différentes activités organisées sur le territoire de Montmagny; ladite entente couvre l'année 2014 et pourra être renouvelée par la suite d'année en année.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la municipalité de St-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADOPTION DE NOUVELLES RÈGLES CONSTITUTIVES DU COMITÉ SANTÉ MIEUX/ÊTRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, par sa résolution numéro 2010-481, a adopté les règles constitutives et de régie du Comité Santé Mieux/Être;

CONSIDÉRANT que ces règles doivent être revues aux trois ans;

CONSIDÉRANT que les principales modifications proposées à ces règles par les membres dudit comité portent sommairement sur la révision du rôle du comité comme tel, lequel consistait au début à mettre en place le projet Entreprise en santé alors que le rôle actuel se veut davantage un rôle de maintien et de respect des exigences de la norme Entreprise en santé et de valorisation de l'implantation d'une culture de reconnaissance;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'établir comme règles constitutives et de régie du Comité Santé Mieux/Être celles apparaissant au document daté du 6 décembre 2013 et intitulé « Règles constitutives – Comité Santé Mieux/Être », lequel est joint à la présente résolution et remplace toutes règles antérieures.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité Santé Mieux/Être, à la directrice des ressources humaines et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADJUDICATION DE CONTRAT À PRODUITS PERFORMANTS GENERAL CHEMICAL LTÉE, AU MONTANT DE 174,78 \$ LA TONNE MÉTRIQUE, PLUS TAXES – FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE POUR L'USINE DE FILTRATION – ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture du sulfate d'aluminium nécessaire aux besoins de l'usine de filtration de la Ville de Montmagny pendant l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 4 décembre 2013, deux fournisseurs ont présenté une offre, soit Les Produits Performants General Chemical Ltée et Kemira Water Solutions Canada inc.;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Produits Performants General Chemical Ltée le contrat pour la fourniture du sulfate d'aluminium liquide nécessaire aux besoins de

l'usine de filtration de la Ville de Montmagny pendant l'année 2014, au prix unitaire de cent soixante-quatorze dollars et soixante-dix-huit cents (174,78 \$) la tonne métrique (base humide), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Produits Performants General Chemical Ltée de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-387

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES SERVICES BEN-SON (S.E.N.C.),
AU MONTANT ANNUEL DE 31 322,50 \$, PLUS TAXES – ENTRETIEN
MÉNAGER DE L'HÔTEL DE VILLE – ANNÉES 2014 ET 2015**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager dans l'hôtel de ville, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est, pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions le 4 décembre 2013, deux fournisseurs ont déposé une offre, soit Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) et Services d'entretien R.L. Morin;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) le contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager dans l'hôtel de ville, situé au 143, rue St-Jean-Baptiste Est, pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, au coût annuel de trente et un mille trois cent vingt-deux dollars et cinquante cents (31 322,50 \$) plus taxes; ladite soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-388

**ADJUDICATION DE CONTRAT À LES SERVICES BEN-SON (S.E.N.C.),
AU MONTANT ANNUEL DE 4 042,50 \$, PLUS TAXES – ENTRETIEN
MÉNAGER DE LA CASERNE DE POMPIERS – ANNÉES 2014 ET 2015**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager dans la

caserne de pompiers, située au 316, rue des Entrepreneurs, pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions le 4 décembre 2013, un seul fournisseur a déposé une offre, soit Les Services Ben-Son (S.E.N.C.);

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) le contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager dans la caserne de pompiers, située au 316, rue des Entrepreneurs, pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015, au coût annuel de quatre mille quarante-deux dollars et cinquante cents (4 042,50 \$) plus taxes; la soumission de ce fournisseur étant conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-389

REJET DE LA SOUMISSION REÇUE – SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER AU GARAGE MUNICIPAL – ANNÉES 2014 ET 2015

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de services d'entretien ménager dans le garage municipal, situé au 220, 4^e Avenue, pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'ouverture desdites soumissions le 4 décembre 2013, le prix soumis par le seul soumissionnaire ayant déposé une offre, en l'espèce Les Services Ben-Son (S.E.N.C.), excédait de façon significative les estimations budgétaires dressées pour la fourniture de ces services;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, dans ses documents de soumission, s'est réservé le droit de rejeter toutes les soumissions déposées;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De rejeter la seule soumission présentée et ouverte le 4 décembre 2013 pour la fourniture de services d'entretien ménager dans le garage municipal, situé au 220, 4^e Avenue, pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Services Ben-Son (S.E.N.C.) de même qu'au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-390

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.) –
REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – ASSURANCES
RESPONSABILITÉ POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT ET LES
PARCS DE BMX**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* souhaite joindre l'UMQ et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX couvrant la période 2014-2019;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer que la Ville de Montmagny se joint au regroupement d'achat de l'UMQ en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant situées dans la municipalité, couvrant la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2019.

2. D'autoriser son honneur le maire et le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX » permettant la tenue d'un processus d'appel d'offres commun pour l'achat de telles assurances.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'Union des Municipalités du Québec et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-391

**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – PROJET DE MDM PUBLICITÉ – RÉNOVATION
DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT AUX 65-75, RUE ST-JEAN-BAPTISTE
EST (LOTS 2 613 506 ET 4 450 919)**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 26 novembre 2013, eu égard au projet soumis par MDM Publicité visant la rénovation de son bâtiment situé aux 65 à 75, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par MDM Publicité visant la rénovation de son bâtiment situé aux 65 à 75, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lots 2 613 506 et 4 450 919), lequel projet consiste sommairement à changer les vitrines et les deux portes en façade, à poser un revêtement en pierre sur le mur du rez-de-chaussée et de planches horizontales sur le bandeau avant, à repeindre la brique existante, à refaire le revêtement des murs latéraux et arrière en déclin de vinyle et à refaire les galeries de chaque côté du bâtiment; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution à MDM Publicité de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-392

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE MADAME DOMINIQUE LÉVESQUE ET MONSIEUR DANIEL SMITH – RÉNOVATION DU BÂTIMENT AUX 77 À 83, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 2 613 507)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 décembre 2013, eu égard au projet soumis par Mme Dominique Lévesque et M. Daniel Smith visant la rénovation de leur immeuble sis aux 77 à 83, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Mme Dominique Lévesque et M. Daniel Smith, propriétaires de l'immeuble sis aux 77 à 83, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lot 2 613 507), consistant sommairement au remplacement des vitrines et portes au rez-de-chaussée, à l'installation de caissons sur le mur du rez-de-chaussée et de luminaires, au remplacement des fenêtres du second plancher et au changement du revêtement du second plancher par un déclin de Canexel ou de bois d'ingénierie similaire; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution à Mme Dominique Lévesque et M. Daniel Smith de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-393

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE BUREAUTIQUE CÔTE-SUD INC. – REVÊTEMENT DU BÂTIMENT AUX 43-49, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOTS 2 613 493 ET 2 852 271)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 décembre 2013, eu égard au projet soumis par Bureautique Côte-Sud inc. visant le revêtement du bâtiment situé aux 43 à 49, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny et abritant le commerce Buro Plus;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par Bureautique Côte-Sud inc. visant le revêtement du bâtiment situé aux 43 à 49, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny (lots 2 613 493 et 2 852 271) et abritant le commerce Buro Plus, lequel serait constitué d'un déclin de vinyle de qualité plutôt que de fibrociment; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 915 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le secteur du centre-ville.*

2. De transmettre copie de la présente résolution à Bureautique Côte-Sud inc. de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-394

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE RÉPARATION ÉLECTRIQUE MONTMAGNY INC. – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AUX 168-170, 4^e RUE - PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER (LOT 2 612 557)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 décembre 2013, eu égard au projet soumis par la compagnie Réparation Électrique Montmagny inc. visant à construire à

proximité de son bâtiment actuel sis aux 168-170, 4^e Rue à Montmagny (lot 2 612 557) un atelier de modification et d'assemblage de groupes électrogènes;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la compagnie Réparation Électrique Montmagny inc. visant à construire à proximité de son bâtiment actuel sis aux 168-170, 4^e Rue à Montmagny (lot 2 612 557) un atelier de modification et d'assemblage de groupes électrogènes; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels.*

2. De transmettre copie de la présente résolution à Réparation Électrique Montmagny inc. de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-395

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE ALIMENTS MONT-BEC INC. – AJOUT D'UNE TOITURE EN AVANCÉ - BÂTIMENT INDUSTRIEL AU 235, 3^e AVENUE - PARC INDUSTRIEL AMABLE-BÉLANGER (LOT 2 613 096)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels;*

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 décembre 2013, eu égard au projet soumis par la compagnie Aliments Mont-Bec inc. visant à ajouter une toiture en avancé au-dessus de la porte d'accès principale du bâtiment sis au 235, 3^e Avenue à Montmagny (lot 2 613 096);

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la compagnie Aliments Mont-Bec inc. visant à ajouter une toiture en avancé au-dessus de la porte d'accès principale du bâtiment sis au 235, 3^e Avenue à Montmagny (lot 2 613 096), nouvelle construction qui permettra de protéger l'entrée d'eau de même que le raccordement au système de gicleurs lors d'accumulation de neige; ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 975 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs industriels* et est conditionnel à l'accord par la Ville de Montmagny d'une servitude d'empiétement sur la propriété publique.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Aliments Mont-Bec inc. de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-396

DEMANDE DE CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC. À LA CPTAQ – CHEMIN DU GOLF – LOT 3 059 840

CONSIDÉRANT que la compagnie Construction et pavage Portneuf inc. désire opérer une usine de béton bitumineux sur le lot 3 059 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, dont elle est locataire, lequel est situé sur le territoire de la Ville de Montmagny ayant fait l'objet d'un décret de zonage agricole en date du 18 mars 1991;

CONSIDÉRANT que l'article 58 de la *Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles* (LPTAQ) précise qu'une personne désirant poser un acte sur lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise à l'égard d'un lot situé dans la zone agricole ou désirant l'inclusion ou l'exclusion d'un tel lot doit en faire la demande à la corporation municipale concernée et en adresser copie à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 novembre 2013, lequel l'a évaluée en fonction des critères énoncés à l'article 62 de la LPTAQ, notamment :

- ✓ le potentiel agricole du terrain concerné est faible (catégorie 3)
- ✓ l'impossibilité d'utiliser la partie de terrain concernée à des fins agricoles;
- ✓ l'absence d'impact du projet sur les activités agricoles existantes à proximité;
- ✓ l'absence d'impact sur l'homogénéité de la communauté agricole dans le secteur visé;
- ✓ l'absence d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eaux et en sols;

CONSIDÉRANT que le lot concerné est situé dans la zone Ac-7 où plusieurs usages sont autorisés, mais non les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » requis pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT l'article 58.5 de la LPTAQ prévoyant qu'une demande est irrecevable si la CPTAQ a reçu un avis de non-conformité au règlement de zonage de la municipalité locale ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Montmagny de modifier son règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industrie à nuisance élevée », permettant ainsi la réalisation du projet advenant une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT la présence de sites d'extraction actuellement en opération le long du chemin du Golf, dont celui opéré par Les Concassés du Cap, lesquels disposent de droits acquis puisque cet usage n'est pas non plus permis dans la zone Ac-7;

CONSIDÉRANT donc que l'usage demandé, soit un plan d'asphalte, est complémentaire à l'usage actuel, c'est-à-dire une gravière;

CONSIDÉRANT l'existence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la Ville de Montmagny et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire cette demande de Construction et Pavage Portneuf inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De convenir que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2. De recommander à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec d'acquiescer à la demande de Construction et Pavage Portneuf inc. et d'autoriser conséquemment l'utilisation à des fins non agricoles d'une superficie de 34 753 mètres carrés du lot 3 059 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sur une superficie totale de 21,52 hectares, pour permettre la construction et l'opération d'une usine de béton bitumineux; un processus d'amendement réglementaire étant en cours afin de rendre conforme ce projet aux règlements municipaux de la Ville de Montmagny au niveau des usages projetés.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ, à Construction et Pavage Portneuf inc. et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1129 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 911 POURVOYANT À L'ORGANISATION ET AU MAINTIEN D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES À LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À RÉDUIRE LE NOMBRE D'ALARMES NON FONDÉES N'ENTRAÎNANT PAS L'IMPOSITION DE FRAIS

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1129 *amendant le règlement numéro 911 pourvoyant à l'organisation et au maintien d'un service de protection contre les incendies à la Ville de Montmagny de manière à réduire le nombre d'alarmes non fondées n'entraînant pas l'imposition de frais*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 décembre 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-398

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1130 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1130 *décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Montmagny pour l'année 2014*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 décembre 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-399

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1131 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1054 DE MANIÈRE À REPORTER AU 31 DÉCEMBRE 2015 L'ÉCHÉANCE DU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE COUCHES RÉUTILISABLES ET À FIXER LE MONTANT TOTAL ANNUEL DES SUBVENTIONS VERSÉES

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1131 *amendant le règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2015 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 2 décembre 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-400

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1100-129 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE R-82 L'USAGE « HABITATION DE 4 LOGEMENTS »

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1100-129 *amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone Rc-82 l'usage « habitation de 4 logements »*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 23 septembre 2013; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2013-401

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2014

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2014.

Adoptée

2013-402

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE REDONNER LE NOM CbMP-2 À LA ZONE EXISTANTE CbP-2 ET D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE CbMP-2 AINSI RENOMMÉE L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE »

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement de zonage numéro 1100 afin de redonner le nom CbMP-2 à la zone existante CbP-2 et d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbMP-2 ainsi renommée l'usage « habitation unifamiliale isolée ».

Adoptée

2013-403

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1100 AFIN DE REDONNER LE NOM CbMP-2 À LA ZONE EXISTANTE CbP-2 ET D'AJOUTER DANS LES USAGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL PERMIS POUR LA ZONE CbMP-2 AINSI RENOMMÉE L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE »

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement d'amendement au règlement numéro 1100 sur le zonage;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1100 afin de redonner le nom CbMP-2 à la zone existante CbP-2 et d'ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone CbMP-2 ainsi renommée l'usage « habitation unifamiliale isolée ».

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 20 janvier 2014, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement de zonage.

3. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 8 janvier 2014, un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

2013-404

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE Ac-7, LES USAGES « INDUSTRIES DES PRODUITS RAFFINÉS DU PÉTROLE » ET « AUTRES INDUSTRIES DES PRODUITS DU PÉTROLE ET DU CHARBON » COMPRIS DANS LE TYPE D'USAGE « INDUSTRIE À NUISANCE ÉLEVÉE »

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Rémy Langevin, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industrie à nuisance élevée ».

Adoptée

2013-405

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1500 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE MONTMAGNY DE MANIÈRE À AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS, À MÊME LA ZONE Ac-7, LES USAGES « INDUSTRIES DES PRODUITS RAFFINÉS DU PÉTROLE » ET « AUTRES INDUSTRIES DES PRODUITS DU PÉTROLE ET DU CHARBON » COMPRIS DANS LE TYPE D'USAGE « INDUSTRIE À NUISANCE ÉLEVÉE »

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Premier projet de règlement amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industrie à nuisance élevée ».

2. De tenir une assemblée publique de consultation, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement relatif aux usages conditionnels.

3. D'autoriser le greffier à faire publier dans un journal local un avis public relatif à l'assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Bruno Nicole – 377, boulevard Taché Ouest

Au niveau de la situation financière de la municipalité, M. Nicole s'interroge à savoir si les surplus de l'année 2012 ont été affectés en tout ou en partie au cours de l'année 2013. M. le Maire confirme que certaines sommes ont servi à financer des travaux ou à constituer des réserves et qu'il resterait un montant de 772 000 \$ en surplus accumulé non-affecté.

Quant au fonds de roulement, M. le Maire explique que ce fonds permet à la municipalité de s'auto-emprunter pour éviter de payer des intérêts auprès des institutions financières; le plafond de ce fonds étant fixé à environ 1 200 000 \$.

Intervention de M. Jean-Guy Boulet – 7-411, boulevard Taché Ouest

M. Boulet désire connaître l'état du dossier concernant la construction du carrefour giratoire à l'intersection du chemin des Poirier et de la rue des Entrepreneurs. À ce sujet, M. le Maire explique que ce projet ne fait pas partie des priorités retenues en immobilisations pour l'année 2014; des analyses sont toujours en cours et d'autres travaux doivent être mis en priorité dont le prolongement de la conduite de 14 pouces jusqu'au réservoir d'eau de la 10^e Rue.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 16 décembre 2013, à 20 h 45.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2014.


MAIRE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16